La Grande Conversation

*La revue de **Terra Nova***

# Jeunesses : derrière la colère, un malaise démocratique et un désir de participation

Société

Par Alexis Gibellini

*Consultant en politiques publiques*

Publié le 19 novembre 2026

**Trois chiffres révèlent la distance entre les jeunes et la décision publique : le faible sentiment d'être entendu, le niveau moyen de participation électorale et la défiance affirmée vis-à-vis des institutions. Il ne s'agit plus de créer des instances d'écoute ou de dialogue mais de créer les conditions permettant aux jeunes de peser véritablement dans les décisions qui les concernent.**

## Introduction

Les récentes mobilisations lycéennes remettent au premier plan une question démocratique majeure : comment donner aux jeunes un réel pouvoir d'agir sur les décisions qui les

concernent ? Plusieurs indicateurs montrent qu'un éloignement persiste entre les jeunes et la décision publique. Cet écart se manifeste dans le sentiment d'être peu entendus, dans la participation aux instances qui leur sont dédiées comme dans le jugement qu'ils portent sur l'action politique.

**Au fond, l'enjeu est moins de savoir si des espaces de participation existent que de savoir s'ils permettent réellement aux jeunes de peser.** Autrement dit, la question est aussi celle de leur **empreinte démocratique** : la trace identifiable que leur parole laisse dans la décision publique, qu'il s'agisse d'une proposition retenue, d'un arbitrage modifié ou d'une réponse explicitement apportée. Qu'est-ce que la société reconnaît de leur expérience ? Sur quoi peuvent-ils agir ? Et comment peuvent-ils savoir ce qu'il advient de leur parole ? C'est à cette aune qu'il convient d'apprécier les dispositifs de représentation, consultation et délibération citoyennes.

Les événements récents, comme la lenteur de la réponse politique aux revendications exprimées par les jeunes, renvoient à une problématique plus large : quelle prise ont-ils réellement sur les décisions qui structurent leur présent et leur avenir ? Les trois données qui suivent dessinent les différentes facettes d'un même malaise démocratique : être entendu, pouvoir participer et retrouver l'empreinte de sa parole dans les décisions prises.

# I. 44 % : le sentiment d'être entendu reste minoritaire chez les adolescents

## Prendre la parole ne suffit pas

D'après le baromètre DJEPVA sur la jeunesse, réalisé début 2025, seulement 44 % des jeunes de 15 à 17 ans estiment que leur avis compte dans les espaces où ils évoluent[1], qu'il s'agisse notamment de l'école, de l'entreprise, des associations,

des clubs de loisirs ou de sport. Ce chiffre représente ainsi un indicateur de reconnaissance de la parole des jeunes dans plusieurs lieux de sociabilité. Il donne une portée précise au débat : pour une majorité des adolescents interrogés, leur avis ne compte pas dans les espaces sociaux auxquels ils sont parties prenantes. Les raisons de ce constat demanderaient à être examinées en profondeur, selon les situations.

Le problème commence précisément ici. En effet, une institution peut multiplier les espaces de dialogue, sans nécessairement produire le sentiment que la parole des jeunes pèse. Or être entendu, ce n'est pas obtenir gain de cause à chaque fois. C'est savoir ce qui a été retenu, ce qui ne l'a pas été, et pour quelles raisons. C'est pouvoir demander des explications, contester une réponse insuffisante et constater que sa parole produit, au minimum, une suite identifiable. La confiance dans l'institution se construit aussi de cette façon, moins dans la promesse de tout accepter que dans l'obligation d'échanger et d'apporter des réponses utiles.

## La démocratie lycéenne à l'épreuve du réel

Les récentes mobilisations lycéennes donnent à cette question une traduction très concrète. Dans le contexte des blocages et des manifestations, le Gouvernement a organisé, à partir du 7 octobre, des « temps lycéens » dans les établissements, sous la forme d'une demi-journée consacrée au dialogue. La consultation nationale en ligne, lancée dans le même temps sur la plateforme Agora, a recueilli plus de 100 000 contributions anonymes dans près de 3 000 établissements. Bien que tardive, l'intention affichée était donc de remettre la parole des lycéens au cœur de la réponse à la crise[2].

Toutefois, cette séquence révèle également les limites d'une démocratie purement procédurale, qui se réduirait à l'organisation d'échanges. Les organisations lycéennes elles-

mêmes ont rapidement posé la question des suites politiques. La FIDL, par exemple, a accueilli avec scepticisme l'annonce des « temps de démocratie interne » et demandé des réponses concrètes, assorties d'un calendrier, tout en réclamant de véritables « Assises lycéennes » permettant aux élèves de peser davantage sur les décisions qui concernent leur vie scolaire[3]. **La question n'est donc pas seulement d'ouvrir des espaces de parole, mais de préciser ce qu'ils peuvent produire** : quelles propositions remontent ? À qui et dans quels délais ? Avec quelles réponses ?

C'est à cette condition que la démocratie lycéenne peut devenir une expérience concrète de citoyenneté. Les représentants doivent disposer du temps, des informations et des moyens nécessaires pour préparer leurs positions, consulter les autres élèves et rendre compte des suites obtenues. Les mesures annoncées en octobre vont dans ce sens : davantage d'élus lycéens au Conseil supérieur de l'éducation, une représentation renforcée de la voie professionnelle dans les instances académiques et nationales, une association plus étroite des Régions aux instances de la vie lycéenne, ainsi que des budgets dédiés aux projets portés par les élèves. Le 26 octobre, le Gouvernement a également annoncé que les contributions recueillies dans chaque établissement seraient débattues en conseil d'administration et que les travaux des conseils de la vie lycéenne (CVL) y feraient l'objet d'une restitution. Ces mesures devront désormais être jugées à leur capacité à transformer la parole exprimée en prise réelle sur les décisions[4].

# II. 48,8 % : une participation qui plafonne sous la moitié des lycéens

## Des instances nombreuses, une participation minoritaire

Le dernier résultat national consolidé disponible porte sur les élections des CVL en 2025 : 48,8 % des lycéens inscrits ont participé au scrutin, exactement comme l'année précédente[5]. Derrière cette stabilité, la participation progresse très légèrement dans les lycées généraux et technologiques, de 49,3 % à 49,4 %, tandis qu'elle recule dans les lycées professionnels, de 46,6 % à 45,6 %. Ce niveau, inférieur à un lycéen sur deux, invite à regarder la démocratie lycéenne non seulement comme une architecture d'instances et de droits, mais comme une expérience dont les élèves doivent percevoir l'utilité et s'emparer pleinement.

Le paradoxe est là : la démocratie lycéenne est loin d'être dépourvue d'institutions. Ce qui reste à démontrer, c'est leur capacité à peser. Le problème n'est donc pas seulement l'existence des droits, mais leur effectivité et leur pleine utilisation par les jeunes. La démocratie lycéenne dispose déjà d'une véritable architecture — voire d'un « millefeuille » — : conseils de la vie lycéenne (CVL), conseils académiques de la vie lycéenne (CAVL) et Conseil national de la vie lycéenne (CNVL). Les CVL sont obligatoirement consultés sur plusieurs sujets, dont le temps scolaire, le règlement intérieur, l'orientation et les conditions de vie. Leurs avis et propositions sont transmis au conseil d'administration. Les élèves peuvent également, selon les conditions prévues, demander l'inscription de sujets à l'ordre du jour et des réunions extraordinaires[6].

## Les blocus, l'un des symptômes du malaise démocratique

La mobilisation de l'automne 2026 a remis le blocage au centre des répertoires d'actions des lycéens. Le mouvement a pris forme à la mi-septembre au lycée Saint-Exupéry de Créteil, dans le Val-de-Marne, avant de s'étendre rapidement à l'Île-de-France puis au reste du pays. Le 1er octobre, plus de 1 020 lycées étaient concernés par une mobilisation, dont 222 bloqués. Le 8 octobre, le ministère de l'Éducation nationale

indiquait encore 157 lycées fermés sur environ 3 700, même si près de 96 % des établissements étaient ouverts[7]. Le blocage s'est ainsi imposé, pendant plusieurs semaines, comme l'un des principaux moyens utilisés par les jeunes pour rendre leurs revendications visibles et peser sur l'agenda national.

Le recours au blocage n'est pas nouveau, mais il est relativement récent dans l'histoire des mobilisations lycéennes. L'historien Frédérick Genevée situe son installation comme mode d'action à part entière lors du mouvement de l'hiver 2004-2005 contre la loi Fillon, puis sa consolidation lors du mouvement contre le CPE en 2006. La victoire obtenue à l'issue de ce dernier mouvement, avec le retrait du CPE, a contribué à installer durablement l'idée de son efficacité[8]. La séquence actuelle renvoie ainsi à une question très simple : **pourquoi, lorsque les lycéens veulent être entendus rapidement, le blocage peut-il leur paraître plus efficace que les instances qui leur sont dédiées ?** Le Gouvernement lui-même a fini par répondre à la mobilisation en ouvrant, notamment, des « temps lycéens », une consultation nationale et un chantier sur la démocratie scolaire.

Le blocage n'est évidemment pas sans limites : il perturbe l'accès aux cours, ne représente pas toujours l'ensemble des lycéens et pose lui-même une question démocratique : comment concilier rapport de force, débat et respect des désaccords ?[9] Mais son recours récurrent doit être pris au sérieux : lorsqu'une action radicale semble davantage capable d'obtenir une réaction des pouvoirs publics qu'un avis formulé dans une instance représentative, c'est aussi l'efficacité de cette dernière qui est interrogée. L'enjeu d'une réforme de la démocratie lycéenne devrait précisément être de réduire cet écart.

## Donner aux lycéens les moyens d'agir

Dès lors, il ne s'agit plus seulement de créer ou de renforcer des instances, mais de vérifier qu'elles donnent effectivement aux lycéens davantage de prise sur les décisions. Leur portée dépendra moins de l'architecture institutionnelle retenue que de la manière dont les élèves pourront s'en saisir, suivre leurs propositions et constater les suites qui leur sont données.

Une évolution annoncée par l'exécutif semble particulièrement intéressante : chaque conseil d'administration doit désormais prévoir un temps de restitution des travaux du CVL. Les questions relevant des compétences des Régions doivent également faire l'objet d'une réunion annuelle avec les instances de la vie lycéenne. Ces mesures répondent à un problème concret : éviter que les propositions formulées par les élèves restent sans suite[10].

La réforme devra désormais être jugée sur sa mise en œuvre. Les représentants disposeront-ils réellement du temps, des informations et des moyens nécessaires pour exercer leur mandat ? Les réponses apportées aux propositions seront-elles suffisamment précises et suivies dans le temps ? C'est sur ces points que pourra se mesurer la capacité des nouvelles règles à donner davantage de poids à la démocratie lycéenne.

# III. 78 % : la défiance envers les responsables politiques n'est pas synonyme de désengagement

## Défiance politique versus désir de participation

L'enquête Ipsos BVA pour Aix-Marseille Université, publiée le 6 octobre 2026 dans le cadre de Jeunesse 2027, indique que **78 % des 18-29 ans estiment que les responsables politiques actuels**

**préparent mal leur avenir**[11]. Cette donnée élargit le regard aux jeunes adultes et la question posée concerne l'action des responsables politiques à l'égard de l'avenir des jeunes. Elle ne mesure pas une adhésion ou un rejet de la démocratie en tant que régime politique.

Le résultat le plus intéressant n'est pas la défiance seule, mais sa coexistence avec une intention de vote qui demeure majoritaire. Plus d'un jeune sur deux envisage d'aller voter à l'élection présidentielle de 2027, dont 55 % avec certitude[12]. **La défiance ne se traduit donc pas mécaniquement par un retrait électoral** : elle exprime aussi un doute sur la capacité des responsables politiques actuels à préparer l'avenir. Ces déclarations ne préjugent évidemment pas de la participation effective en 2027, mais elles invitent à distinguer le jugement porté sur les responsables politiques de la volonté de prendre part au scrutin.

## Consulter ne suffit plus : construire les réponses avec les jeunes

La consultation nationale menée sur Agora du 5 au 23 octobre a recueilli plus de 100 000 contributions, dont 21 % collectives, dans près de 3 000 établissements.  Le Gouvernement en a présenté la restitution le 26 octobre, en même temps qu'une série de réponses sur la vie lycéenne et étudiante[13]. Cette analyse fait apparaître des préoccupations très concrètes : 71,4 % des contributions évoquent des journées trop longues ou des emplois du temps mal organisés ; 32,8 % le climat scolaire et la santé mentale ; 31,1 % les absences insuffisamment remplacées ; 22,3 % le stress lié à l'orientation et à Parcoursup.

À noter également que **15,8 % des réponses mentionnent une parole lycéenne insuffisamment entendue**. Ce dernier résultat est particulièrement intéressant ici : au-delà des conditions matérielles de scolarité, une partie des contributions formule

explicitement un problème d'écoute et de prise en considération des revendications des jeunes.

Consulter n'est, bien entendu, pas inutile. Mais, dans ce dispositif, l'initiative, le cadrage des questions et l'arbitrage final demeurent entre les mains de l'exécutif. Un dispositif délibératif change d'approche et permet d'aller plus loin : il ne consiste plus seulement à recueillir des préférences ou des témoignages, après une crise, mais à permettre aux participants de s'informer, de confronter leurs arguments et d'élaborer collectivement des propositions.

**Passer de l'avis recueilli à la parole qui participe à la décision : c'est là que se joue le changement de méthode.** L'enjeu est de donner une **empreinte démocratique** à la participation, c'est-à-dire de rendre identifiable ce qu'elle produit dans la décision publique. La même enquête Ipsos BVA fournit un indice supplémentaire de cette attente : **61 % des 18-29 ans ont classé parmi leurs premières préférences la proposition de rendre obligatoire la prise en compte, dans la décision publique, des résultats des pétitions, conventions citoyennes et référendums d'initiative citoyenne**[14]. Ce résultat ne signifie pas un rejet de la démocratie représentative traditionnelle, mais révèle une demande de mécanismes délibératifs permettant de peser plus directement dans la fabrique des politiques publiques.

Cette piste a déjà été portée par plusieurs acteurs de la démocratie participative. Dès août 2023, l'UNICEF France et Démocratie Ouverte appelaient conjointement à créer des mécanismes de participation accessibles aux jeunes, en citant explicitement les conventions citoyennes et budgets participatifs[15]. La même année, dans le cadre du « CNR Jeunesse », l'association A Voté proposait une « grande convention citoyenne sur la jeunesse et le renouveau démocratique ». Olivier Véran, alors ministre chargé du Renouveau démocratique et porte-parole du Gouvernement, évoquait lui-même en réponse la possibilité d'une « convention citoyenne jeunesse »[16]. L'expérience du Parlement des Jeunes,

organisé au CESE en 2023 et réunissant 170 membres, montre d'ailleurs qu'un tel format peut être mis en œuvre[17].

Dans cette logique, une Convention citoyenne des jeunesses pourrait être expérimentée à l'échelle d'un territoire, sur un nombre limité de questions qui traversent concrètement la vie des jeunes, comme le logement, les mobilités, la santé mentale, le travail ou la transition écologique. Les participants travailleraient à partir d'informations communes, d'auditions contradictoires et de propositions discutées collectivement[18]. Le recrutement devrait rechercher la diversité des profils et garantir des conditions matérielles permettant à chacun de participer. La convention dialoguerait avec les instances de jeunesse existantes, tout en veillant à intégrer les jeunes qui en sont habituellement éloignés.

## Faire de Marseille un laboratoire démocratique des jeunesses

Comme l'écrivait Pierre Bourdieu, *« la jeunesse n'est qu'un mot »* [19]. Non que la jeunesse n'existe pas, mais elle ne constitue pas un bloc monolithique, ni un groupe social homogène : derrière une même génération, se trouvent des conditions d'existence, parcours et rapports aux institutions profondément différents. C'est pourquoi toute politique de jeunesse doit commencer par reconnaître la pluralité des jeunesses.

Marseille est, elle aussi, plurielle. Par la diversité de ses territoires et de son tissu associatif et citoyen, la cité phocéenne constitue à cet égard un terrain particulièrement pertinent pour expérimenter une convention citoyenne des jeunesses. L'objectif ne serait donc pas de faire parler « les jeunes » d'une seule voix, mais de réunir des jeunes aux profils et expériences très différents pour les faire débattre et travailler ensemble.

C’est le sens du projet envisagé avec Le Programme D de Terra Nova et déjà présenté publiquement[20] [21]. La convention ne serait ni une consultation supplémentaire ni un « Parlement des jeunes » parallèle. Accompagnés par des experts, associations, acteurs économiques et responsables publics, les participants travailleraient pendant plusieurs mois sur quelques grands enjeux, comme la santé, l’autonomie ou la cohésion sociale et démocratique, afin de faire émerger des propositions concrètes. L’initiative pourrait compléter des actions déjà existantes à Marseille, comme par exemple Le Monde des Possibles ou l’Assemblée citoyenne du Futur.

**Ces propositions auraient vocation à dépasser le seul territoire marseillais.** Présentées publiquement, elles pourraient alimenter, dans une démarche transpartisane, le débat national à l’approche de l’élection présidentielle de 2027. La deuxième ville de France servirait ainsi de terrain d’expérimentation pour tester une autre manière d’associer les jeunes aux décisions publiques, avec un potentiel d’essaimage sur d’autres territoires.

# Conclusion : donner aux jeunes le pouvoir d’agir

**Le sujet n’est désormais plus de savoir s’il faut écouter les jeunes, il est de décider quelle place leur donner dans les choix collectifs.** Autrement dit, comment faire en sorte que leur participation laisse une véritable **empreinte démocratique** dans les décisions prises ? Une démocratie qui les sollicite surtout lorsque la colère déborde entretient, elle-même, la distance qu’elle prétend réduire. L’enjeu est donc d’installer des formes de participation qui donnent du temps au débat, rendent les arbitrages lisibles, obligent les institutions à prendre en compte les avis exprimés et à y répondre.

Cette ambition ne concurrence pas la démocratie représentative : elle peut au contraire la renforcer, aux côtés

des élus. C'est une exigence de confiance, mais aussi d'efficacité. À Marseille, la convention des jeunesses envisagée avec Le Programme D peut donner une traduction concrète à cette ambition. Elle devrait déboucher sur des propositions précises, rendues publiques et portées dans le débat national en vue de 2027. L'objectif : montrer qu'un autre chemin est possible, en partant des expériences vécues, en confrontant les points de vue et en construisant des propositions. Puis viendra le temps de demander aux responsables publics et aux candidats de dire clairement ce qu'ils en retiennent.

**Le débat sur le vote à 16 ans**, relancé à l'automne 2026, pousse cette interrogation plus loin : à partir de quel âge les jeunes doivent-ils pouvoir peser directement sur les choix collectifs ? Certaines réflexions vont jusqu'à remettre en cause le principe même d'un âge minimal pour voter et l'exclusion électorale des mineurs. Sans trancher ici ce débat, cela oblige à s'interroger sur la place que notre démocratie reconnaît aux plus jeunes dans la détermination de leur propre avenir[22].

Au fond, une démocratie ne se renouvelle pas en parlant davantage de la jeunesse, mais en lui donnant un rôle réel dans la construction de l'avenir. **À l'approche de 2027, cela constitue l'un des tests les plus concrets de notre capacité collective à refaire confiance au politique et à donner aux jeunes leur juste place dans la société.**

# Notes

① INJEP-CREDOC, Résultats du Baromètre DJEPVA sur la jeunesse 2025, cahier 1, 2025, p. 52 : 44 % des 15-17 ans déclarent que leur avis compte dans les espaces où ils évoluent.

② Ministère de l'Éducation nationale, « Temps lycéens : un temps de dialogue pour exprimer ses difficultés et ses attentes », 6 octobre 2026 ; « Construire des solutions avec les lycéens », 9 octobre 2026 ; « Lycéens, étudiants, ce qui change pour vous », mise à jour du 26 octobre 2026 ; communiqué du 26 octobre 2026 présentant les réponses du Gouvernement et les évolutions de la démocratie lycéenne.

③ FIDL, « La jeunesse n'a pas besoin d'une autorisation pour revendiquer. Elle a besoin d'être entendue ! », octobre 2026 ; « À la répression, on répond par la mobilisation », octobre 2026 : demande de mesures concrètes assorties d'un calendrier et revendication d'« assises lycéennes ».

④ Ministère de l'Éducation nationale, « Temps lycéens : un temps de dialogue pour exprimer ses difficultés et ses attentes », 6 octobre 2026 ; « Construire des solutions avec les lycéens », 9 octobre 2026 ; « Lycéens, étudiants, ce qui change pour vous », mise à jour du 26 octobre 2026 ; communiqué du 26 octobre 2026 présentant les réponses du Gouvernement et les évolutions de la démocratie lycéenne.

⑤ Ministère de l'Éducation nationale / Direction du Budget, Rapport annuel de performances 2025, programme 230 « Vie de l'élève », publié en 2026 : taux de participation aux élections des CVL de 48,8 %, stable par rapport à 2024 ; 49,4 % en LEGT et 45,6 % en LP.

⑥ Ministère de l'Éducation nationale, « Vie lycéenne », attributions et fonctionnement des CVL, CAVL et CNVL, 2020.

⑦ Le Monde, « Le blocage des lycées prend de l'ampleur et oppose La France insoumise et le gouvernement », 28 septembre 2026 ; « De Lille à Marseille, en passant par la banlieue parisienne, le mouvement lycéen s'étend

et se fait parfois déborder », 1er octobre 2026 ; direct du 9 octobre 2026 sur la mobilisation lycéenne, rappelant que 157 lycées sur 3 700 étaient fermés le 8 octobre.

⑧ Frédérick Genevée, « Le blocus des lycées accompagne et définit les mouvements lycéens depuis vingt ans », *Le Monde*, 1er novembre 2026.

⑨ La Croix, « Mouvement lycéen : le blocus, un rituel démocratique », 2 novembre 2026.

⑩ Ministère de l'Éducation nationale, « Temps lycéens : un temps de dialogue pour exprimer ses difficultés et ses attentes », 6 octobre 2026 ; « Construire des solutions avec les lycéens », 9 octobre 2026 ; « Lycéens, étudiants, ce qui change pour vous », mise à jour du 26 octobre 2026 ; communiqué du 26 octobre 2026 présentant les réponses du Gouvernement et les évolutions de la démocratie lycéenne.

⑪ Ipsos BVA pour Aix-Marseille Université, Faire émerger la voix de la jeunesse, rapport de septembre 2026, publié le 6 octobre ; Jeunesse 2027, présentation des dix propositions. Enquête auprès de 3 030 personnes de 18 à 29 ans du 23 juillet au 5 août 2026.

⑫ *Ibid*.

⑬ Ministère de l'Éducation nationale, « Temps lycéens : un temps de dialogue pour exprimer ses difficultés et ses attentes », 6 octobre 2026 ; « Construire des solutions avec les lycéens », 9 octobre 2026 ; « Lycéens, étudiants, ce qui change pour vous », mise à jour du 26 octobre 2026 ; communiqué du 26 octobre 2026 présentant les réponses du Gouvernement et les évolutions de la démocratie lycéenne.

⑭ Ipsos BVA pour Aix-Marseille Université, Faire émerger la voix de la jeunesse, rapport de septembre 2026,

publié le 6 octobre ; Jeunesse 2027, présentation des dix propositions. Enquête auprès de 3 030 personnes de 18 à 29 ans du 23 juillet au 5 août 2026.

⑮ UNICEF France et Démocratie Ouverte, « Renouveau démocratique : donnons aux enfants et aux adolescents une véritable place dans la vie politique ! », 12 août 2023 : appel à créer des dispositifs de participation citoyenne accessibles aux jeunes, notamment des conventions citoyennes et des budgets participatifs.

⑯ Gouvernement, « 5e édition des Rencontres jeunesse de Matignon », 20 avril 2023, transcription des échanges : proposition d'une « grande convention citoyenne sur la jeunesse et le renouveau démocratique » par une représentante d'A Voté et réponse d'Olivier Véran évoquant une « convention citoyenne jeunesse ».

⑰ Parlement des Jeunes, Synthèse du rapport de l'édition 2023 : 170 jeunes ont travaillé entre octobre et décembre 2023 selon un processus inspiré des conventions citoyennes, avec une restitution finale au Conseil économique, social et environnemental le 14 décembre 2023.

⑱ Thierry Pech et Clara Pisani-Ferry, « Convention citoyenne pour le climat : quelques enseignements pour l'avenir », Terra Nova, 7 décembre 2020 : mandat, gouvernance autonome, composition, moyens matériels de participation et engagement du commanditaire.

⑲ Pierre Bourdieu, « La "jeunesse" n'est qu'un mot », entretien avec Anne-Marie Métailié, paru dans *Les jeunes et le premier emploi*, Association des Âges, 1978 ; repris dans *Questions de sociologie*, Éditions de Minuit.

⑳ Thierry Pech et Alexis Gibellini, « Lançons une convention citoyenne des jeunesses à Marseille ! », *La Provence*, octobre 2026.

㉑ Thierry Pech, C ce soir, « 17 Octobre : Une réponse politique à la hauteur ? », France 5, 20 octobre 2026.

㉒ Assemblée nationale, proposition de loi n° 2031 visant à instaurer le droit de vote à seize ans aux élections municipales, déposée le 28 octobre 2025 ; Clémentine Beauvais, Pour le droit de vote dès la naissance, Gallimard, coll. « Tracts », 5 septembre 2024 ; audition de Clémentine Beauvais à l'Assemblée nationale sur le droit de vote des mineurs ; Le Monde, « Vote des mineurs : "On dit que le suffrage est universel, sans se rendre compte que cela propulse les enfants aux confins de l'univers" », 29 octobre 2026.